



Réunion hors temps de travail

Par **Jojo2505**, le **28/09/2018 à 18:14**

Bonjour à tous
J'aimerais savoir quel est le délai pour un employeur d'informer son personnel de la tenue d'une réunion?
Dans ce délais les week-ends sont ils comptés?
Si le délai n'est pas respecté puis je refusé de m'y rendre?

Par **morobar**, le **28/09/2018 à 18:29**

Bonjour,
Aucun délai.
Vous pouvez refuser, comme vous pouvez refuser tous les ordres de votre employeur, car on est dans un pays libre.
Après vous changerez d'employeur à coup sûr.
Lorsqu'une telle réunion est organisée en dernière minute, on peut supputer qu'il s'agit d'une réunion importante.
Cela n'empêche pas d'exposer à l'employeur une éventuelle impossibilité, à lui et à vous de peser les suites.
Il est bien certain que si vous devez subir un examen médical chez un spécialiste après des semaines voire des mois d'attente, ce n'est pas la même chose qu'un match du PSG sur une chaine cryptée.